

**ÉDITEUR**

Aten - 2 place Viala - 34060 Montpellier CEDEX 2
Tél. : 04 67 04 30 30

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Xavier Gayte

COMITÉ ÉDITORIAL**TOUR D'HORIZON**

Vu ailleurs Christian Perennou, Catherine Cibien, Thierry Lefebvre

FORUM PROFESSIONNEL

Pédagogie, Animation Sandrine Chalvet, Caroline Joigneau-Guesnon

Droit, Police de la nature Louis-Gérard d'Escrienne, Nicolas Manthe, Odile Cruz, Véronique Vinot

Études, Recherche John Thompson, Gilles Landrieu

Management, Métiers Thibaut Rodriguez

Méthodes, Techniques Véronique Vinot,

Bénédicte Lefèvre, Christian Ringot

TERRITOIRES EN PROJET

Accueil, Fréquentation Lydiane Estève, Luc Brun, Philippe Sauvage

Aménagement, Gouvernance Arnaud Callec, Philippe Sauvage, Thierry Mougey

Gestion patrimoniale Dominique Aribert,

Anne Douard, François Salmon, Julien Touroult

RÉDACTION

Rédactrice en chef Marie-Mélaine Berthelot

Maquette Agence PatteBlanche

33 rue des deux ponts 34000 Montpellier

aude@patte-blanche.com

04 99 74 08 83

www.patte-blanche.com

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS

Aten SupAgro, 2 place Viala

34060 Montpellier CEDEX 2

04 67 04 30 30

IMPRESSION

Imprimerie Clément

ZAC du Pouchonnet Avèze

30120 Le Vigan

04 99 52 52 32

Tarifs des abonnements :

voir bulletin encarté dans ce numéro

ISSN n° 1637-9896

Commission paritaire 0520 G 83179

Les propos tenus dans les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Les titres et chapeaux sont de la rédaction.

**En couverture**

©Martin Tasev



L'édito

Par **Valérie Boisvert**

Économiste, Membre du conseil
d'orientation de l'Aten

Mobiliser l'économie

L'économie occupe une place importante dans la justification, la formulation et la contestation des politiques de conservation depuis plusieurs décennies. Elle est particulièrement présente dans les réorientations récentes de l'action publique en matière de biodiversité. Elle est ainsi invoquée dans le diagnostic porté sur les problèmes, la définition de priorités d'action et le choix des moyens mis en œuvre pour y faire face. Les mesures de conservation sont fréquemment légitimées par valeurs instrumentales et services rendus par les écosystèmes, ou encore potentiel de la nature à inspirer des innovations technologiques. Les externalités économiques pour les activités agricoles et pastorales, engendrées par exemple par la présence de grands prédateurs, sont à l'inverse parfois présentées comme devant relativiser l'opportunité de la protection de ces derniers. En appeler aux intérêts bien compris des parties prenantes et à leur participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures de conservation serait plus efficace que s'en remettre à une réglementation contraignante accompagnée d'un arsenal de sanctions... Les politiques contractuelles reposant sur des incitations seraient moins coûteuses et plus efficaces. La concertation, la participation, le renforcement de formes d'appropriation et de gestion collective seraient en outre un gage d'efficacité en matière de conservation. La nouvelle loi Biodiversité est parcourue par des références plus ou moins explicites aux valeurs économiques de la nature, aux coûts d'opportunité considérables que représente sa dégradation, à l'idée selon laquelle les mesures de protection et de prévention seraient moins coûteuses et plus efficaces que la restauration des milieux ou les introductions d'espèces. Il y a donc un enjeu pratique fort, d'une part, à analyser de plus près ces formes de mobilisation de l'économie et, d'autre part à étudier l'économie réelle des espaces naturels, plutôt qu'à y projeter des catégories et des arguments prétendument frappés au coin du bon sens économique. Les références appuyées à la rationalité, à l'efficacité, à la réduction des coûts traduisent-elles un argumentaire solide et fondé en théorie ou l'habillage de choix d'un autre ordre, qui ne seraient pas exprimés comme tels ? Quels sont effectivement les enjeux économiques liés à la conservation des espaces naturels ? Tel est le programme auquel j'entends contribuer.